

|  |                         |                        |
|--|-------------------------|------------------------|
| <b>Jean-Pierre Siggen / Jean-Claude Schuwey, députés</b> |                         | M1003.07               |
| Promotion économique – politique foncière active         |                         | DEE                    |
|  |                         | Cosignataires: 12      |
| Reçu SGC: 04.05.07                                       | Transmis CHA: 18.05.07* | Parution BGC: mai 2007 |

### Dépôt

Déposée le 13 mars 2007.

### Développement

A première vue, le canton de Fribourg semble disposer de vastes régions favorables à l'implantation de nouvelles entreprises. Toutefois, après un inventaire systématique et exhaustif des états des terrains du canton, il apparaît que nous ne disposons pas de suffisamment de terrains stratégiquement bien situés. En outre, les terrains susceptibles d'intéresser des entreprises sont en mains de propriétaires ne souhaitant pas les vendre, ou bloqués par des projets moins essentiels pour le développement économique. Il serait donc souhaitable que le canton et les communes puissent devenir propriétaires de terrains stratégiquement bien situés pour l'implantation de nouvelles entreprises.

La capacité financière d'acquérir des terrains permettra au canton de coordonner et contrôler l'aménagement du territoire tout en préservant des surfaces favorables au développement de certaines entreprises, notamment celles qui offrent une grande valeur ajoutée. Elle facilite aussi la création de zones industrielles cohérentes, par exemple en regroupant des sociétés de production industrielle sans les mélanger avec des sociétés commerciales dont les exigences peuvent être différentes, ou en définissant mieux les zones industrielles de celles qui ont une vocation plus artisanale. Enfin, le canton, en disposant de terrains à revendre, évite la spéculation sur le prix du terrain en zone industrielle, souvent poussé à la hausse. En cherchant le meilleur prix, des surfaces extrêmement bien placées (proximité de l'autoroute, bien visible, etc.) ne sont pas mises en vente par leur propriétaire désireux de faire monter les enchères.

Selon les analyses de la Promotion économique, notre canton devrait ainsi pouvoir offrir à une entreprise désireuse de s'implanter dans notre canton, au moins une surface de 100'000 m<sup>2</sup> bien située, en bordure d'autoroute et à un prix acceptable. Ce n'est malheureusement pas le cas actuellement. Enfin, Fribourg ne devrait pas laisser passer l'occasion de se mettre sur les rangs pour offrir une place stratégique d'importance nationale afin d'accueillir un très grand projet, du type Amgen.

Le moyen le plus simple, à notre avis, de permettre l'achat et la vente de terrains par le canton, serait de constituer un fonds cantonal, à l'instar du canton de Vaud, qui a ainsi pu disposer d'un crédit-cadre d'une centaine de millions de francs en une dizaine d'années. Nous ajoutons que l'achat de terrains ne constitue pas un investissement pour le canton mais un placement, source de rendement.

\* \* \*

---

\* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).